



PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident lors d'une de nos courses des Mercredis de Terrebonne, voici la procédure à suivre pour envoyer votre réclamation à la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC).

1. Lors d'un accident l'assuré **doit écrire à Roxanne** au rpilon@fqsc.net pour demander le formulaire de déclaration d'un accident.
2. L'assuré a un délai **maximum de 30 jours** à compter de la date de l'accident pour retourner à **la fédération** sa déclaration de blessure via le formulaire de réclamation.
3. L'assuré **devra avoir consulté un médecin** et être référé par ce dernier avant de suivre tout traitement de **physiothérapie** ou de **chiropractie**.
4. Le **formulaire de réclamation** doit être complété par l'assuré, ses parents ou tuteur.
5. À la fin des traitements et/ou sur réception des factures (ex. ambulance, thérapie, etc.) le document du médecin devra être annexé à une copie du formulaire de réclamation (**cas de physiothérapie, chiropractie etc.**) et envoyé par courriel à Roxanne Pilon au rpilon@fqsc.net pour approbation.
6. Garder une copie du dossier complet en votre possession.

Pour plus d'information sur les réclamations d'assurance : <https://fqsc.net/assurances>